

## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones inondables situées dans la zone 22118lp.

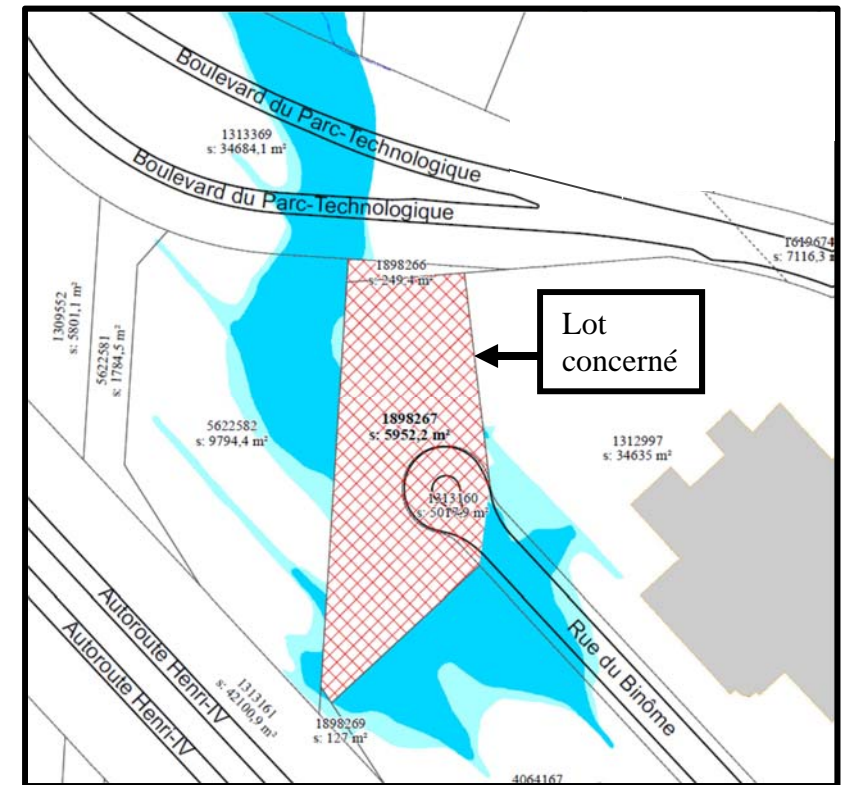
Le propriétaire du lot 1 898 267 situé aux abords de la rue du Binôme, dans l'Arrondissement des Rivières, demande l'exclusion de celui-ci des zones inondables de la rivière Lorette afin de le rendre constructible. Le lot est actuellement vacant et serait destiné à un usage industriel, celui-ci étant localisé dans le Parc technologique du Québec métropolitain.

Un relevé d'arpentage et le rapport réalisés en 2016 par un membre de l'Ordre des arpenteurs-géomètres démontrent que le terrain est au-dessus des cotes de récurrence d'inondation (0-20 ans et 20-100 ans) de la réglementation à l'égard du secteur en aval de la rivière Lorette. Le rapport démontre également, avec analyse à l'appui, qu'il n'y a pas eu de déblais ou remblais modifiant l'altitude du terrain depuis l'année 2000, soit l'année où la cartographie des zones inondables a été intégrée au Schéma d'aménagement actuellement en vigueur.

De plus, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a déjà approuvé la modification au Règlement sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables à l'égard de ce dossier.

La dernière étape de ce processus consiste à modifier le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme, R.C.A.2V.Q. 4, afin de retirer le lot concerné de la cartographie des zones inondables.

## Plan de localisation



**Bienvenue à toutes et à tous!**

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h) 19 h 05
2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 05)

➔ **Projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones inondables situées dans la zone 22118lp.***

R.C.A.2V.Q. 226

(Réf. : District des Saules – zones inondables)

3. **Demande d'opinion** : (19 h 45)

**Projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22617lp.***

R.C.A.2V.Q. 223

(Réf. : Parc industriel Duberger Sud)

4. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 15)

*N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.*

Lors de l'assemblée publique de consultation, un représentant de l'Arrondissement des Rivières présentera le contenu du projet de modification et répondra aux questions s'y rattachant.

**Pour plus d'information**, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet :

[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



Vous avez des besoins particuliers? S'il vous plaît, nous en faire part au plus tard le 7 mai 2018.

### Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



CONSEIL  
DE QUARTIER

DUBERGER-LES SAULES



## INVITATION

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 9 mai 2018, à 19 h**  
au centre communautaire Duberger  
salle RC-06  
2341, rue de la Rivière-du-Berger

### Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification intitulé *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones inondables situées dans la zone 22118lp.*

R.C.A.2V.Q. 226

(Réf. : District des Saules – zones inondables)